

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 17 DÉCEMBRE

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Observations de M. DAVY

Opticien, place de la Bilange, 25
SAUMUR.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 10°
Ce matin, à 8 h.		+ 4°
Midi,	76 $\frac{1}{2}$ mm	+ 10°
Hausse	» mm	
Baisse	5 mm	
Température minima de la nuit		+ 2°

SIX VOIX

Six voix de majorité, voilà qui est mince.

Peut-on dire qu'un gouvernement est solide après une pareille victoire ?

C'est l'équilibre instable.

Il eût suffi d'un coup de pouce pour faire tomber le cabinet.

Supposez que les ministres se fussent abstenus de voter, comme c'était autrefois la tradition, à une époque où les hommes étaient plus fiers, et le cabinet se trouvait en minorité.

D'autre part, il faut bien considérer que ceux des députés qui ont touché ont voté pour le gouvernement.

Par conséquent, il n'a obtenu la majorité que grâce au vote intéressé de ceux qui redoutent l'enquête.

En somme, voici le gouvernement avec une demi-victoire et la Commission d'enquête avec une demi-défaite.

Et le bruit courait déjà, hier soir, que M. Brisson et ceux des commissaires qui pensent comme lui songeaient à donner leur démission.

En fait, disaient-ils, la Chambre nous a donné tort, et cela nous prouve que notre mission sera environnée d'obstacles de toute sorte.

Si cela arrivait, c'est-à-dire si M. Brisson et ses collègues démissionnaient, il y a gros à parier, que cette démission serait l'enterrement de la Commission d'enquête.

On leur donnerait d'abord des remplaçants, pour la forme; mais les travaux de ce nouveau tribunal, on peut le croire, seraient promptement expédiés.

Ce serait la Commission de l'éponge, la maigre majorité du 15 décembre le présage assez clairement.

LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Hier, après trois heures de délibération, la Commission d'enquête a décidé qu'elle ne démissionnerait pas et qu'elle continuerait ses travaux.

Les arrestations

Avant-hier soir, après la séance des députés, le ministre de la justice a ordonné au procureur général d'inviter le procureur de la République à ouvrir une information pour corruption de fonctionnaires publics, conformément aux articles 177 et 179 du Code pénal.

Cette information a été immédiatement ou-

verte et confiée à M. Franqueville, juge d'instruction.

A minuit, le préfet de police réunissait dans son cabinet treize commissaires de police.

Hier matin, à la première heure, ces magistrats, en vertu de mandats délivrés par M. le procureur Roulier, sont allés remplir leurs missions accompagnés d'agents.

MM. Charles de Lesseps et Marius Fontane, administrateurs de Panama, Sans-Leroy, ancien député de l'Ariège, ont été arrêtés hier matin, à onze heures, à leurs domiciles personnels.

Un mandat d'amener est lancé contre M. Cottu, également administrateur du Panama et du Suez, actuellement à Vienne depuis samedi dernier.

Les perquisitions ont été opérées au domicile des prévenus.

D'autres perquisitions ont été faites, au siège de la Compagnie de Panama, et chez un certain nombre d'intermédiaires.

M. Cochefert a été chargé de perquisitionner chez M. Bremond, dit de Verragande, 66, avenue du Bois de Boulogne.

M. Durantou a opéré chez M. Cornélius Herz, 78, avenue Henri-Martin.

M. Martin été chargé de perquisitionner chez MM. Thierrée et C^e, rue de la Banque.

Tous les coffres-forts de la Compagnie de Panama ont été mis sous scellés par M. Lawait. Quelques-uns de ces coffres mesurent 11 mètres de long sur 3 mètres de hauteur.

Le Paris annonce que quinze mandats de perquisition ont été signés.

ARRESTATION DE M. DE LESSEPS

C'est à huit heures que M. Charles de Lesseps, qui habite 51, avenue Montaigne, a reçu une convocation du juge d'instruction.

Il est immédiatement parti en voiture.

C'est par le retour de la voiture vide que M^{me} de Lesseps a appris l'arrestation de son mari.

On assure que depuis la veille, M. Charles de Lesseps, dans une réunion tenue chez lui, avait décidé le départ de M. Cottu. Les papiers que l'on a saisis chez ce dernier sont ceux que l'on désire livrer au public pour embrouiller la question.

ARRESTATION DE M. MARIUS FONTANE

Chez M. Marius Fontane, 9, rue Chartras, la visite domiciliaire a été opérée par M. Véron, commissaire du quartier des Halles.

On sait le rôle spécial que M. Marius Fontane a joué dans toute l'entreprise du Panama.

Aussi, chez lui, le commissaire de police a-t-il saisi une volumineuse correspondance ayant trait aux affaires du Panama.

A la suite de la perquisition faite en sa présence, M. Fontane a été amené au Palais de Justice.

ARRESTATION DE M. SANS-LEROY

C'est M. Dhers, commissaire de police, qui a été chargé d'arrêter M. Sans-Leroy, ancien député de l'Ariège, accusé de complicité dans les agissements des administrateurs du Panama.

Depuis quelques jours, M. Sans-Leroy, revenu à Paris pour être entendu par la Commission d'enquête, habitait Chaussée de la Muette, à Passy.

Lorsque le magistrat s'est présenté au domicile de M. Sans-Leroy, celui-ci était dans son cabinet de travail.

Il a fait un haut-le-corps violent en apprenant la mesure dont il était l'objet. Mais il s'est remis vite et a assisté impassible à la perquisition opérée chez lui.

On sait qu'en 1888, M. Sans-Leroy était membre de la Commission pour les valeurs à lots de Panama.

Défavorable tout d'abord au projet, il fit tout à coup volte-face et, par son vote, amena l'adoption du projet.

M. Sans-Leroy a été accusé, pour ce fait, d'avoir touché 200,000 fr., qui lui auraient été remis par le baron de Reinach.

INFORMATIONS

UNE INTERPELLATION SUR CORNELIUS HERZ

Avant-hier, à la suite de la réponse de M. de Freycinet à M. Le Provost de Launay au sujet de Cornélius Herz, M. Mège a voulu répondre.

Mais M. Floquet, président, prétextant le règlement, a refusé la parole au député du Puy-de-Dôme.

M. Mège a alors prévenu M. Ribot à son banc qu'il comptait lui poser une question et, au besoin, déposer une interpellation pour demander la radiation d'Herz des cadres de la Légion d'honneur.

M. JULES ROCHE ET LA « LIBRE PAROLE »

M. Jules Roche, ancien ministre du commerce et de l'industrie, va poursuivre la Libre Parole devant la Cour d'assises, pour diffamation au sujet d'un article le désignant comme ayant participé aux chèques du Panama.

LES TALONS BRULÉS

Il résulte de la déposition de M. Thierrée devant la Commission d'enquête que les talons des chèques, que ce banquier a brûlés, portaient bien, comme nous l'avons dit, des notes de la main du baron de Reinach.

Si ces talons avaient été saisis en même temps que les chèques, la Commission d'enquête y aurait pu lire les noms de quelques toucheurs qui restent dans l'ombre, grâce à la générosité de M. Thierrée.

CHEZ LE BARON DE REINACH

M. Brouardel a découvert, dans la chambre du baron de Reinach, une cinquantaine de fioles, contenant ou ayant contenu des poisons.

Toutes portent des étiquettes et semblent provenir de pharmacies homéopathiques.

On a trouvé également, dans un cabinet voisin de la chambre à coucher, des seringues Pravaz et un flacon de morphine.

On croit que M. de Reinach s'est fait des piqûres de morphine avant d'absorber le poison qui a déterminé la mort. Il a ainsi éteint en quelque sorte les souffrances causées par l'atropine et c'est ce qui explique que son valet de chambre ne l'a pas entendu crier.

Ce valet de chambre a été entendu, par M.

Franqueville, juge d'instruction. Il a affirmé que lorsqu'il s'est présenté, à sept heures du matin, le dimanche, dans la chambre de M. de Reinach, il avait remarqué au pied du lit une fiole vide.

AU DAHOMEY

D'après une dépêche du général Dodds, datée du 15 décembre, et reçue hier matin au ministère de la marine et des colonies, Behanzin se trouve toujours au nord d'Abomey avec les Cabeceres de la région du nord et les débris de son armée évalués à 2,000 hommes environ.

Il semble attendre l'évacuation d'Abomey par nos troupes pour se remettre en campagne, mais des désertions se produisent déjà autour de lui et il paraît avoir perdu son crédit auprès des commerçants qui lui fournissaient des armes et des munitions.

Le général s'occupe activement d'organiser le pays et prépare l'envoi de missions pour établir des relations avec les peuplades voisines et ouvrir les nouveaux débouchés au commerce.

Des postes douaniers ont été établis à Aroh, Wyddah, Arrékété, Godomey et le blocus sera levé incessamment. Des fouilles faites à Abomey et dans les environs ont amené la découverte d'un certain nombre de canons et de mitrailleuses.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

Elections au Tribunal de Commerce de l'arrondissement de Saumur

Scrutin de ballottage du 18 décembre 1892

MM. Ch. Boutaud et Ernoul, juges suppléants sortants rééligibles, adressent la circulaire suivante à MM. les électeurs consulaires :

« Nous venons vous remercier des nombreux suffrages que vous nous avez donnés au premier tour de scrutin, et c'est avec la plus grande confiance que nous vous demandons de renouveler, pour une période de deux années, le mandat que nous avons l'intime satisfaction d'avoir rempli loyalement.

» Electeurs !

» Vous renouvelerez nos pouvoirs, parce que, dans votre sagesse, vous comprendrez que la lutte qui passionne en ce moment l'opinion publique, à Saumur, ne doit pas franchir le seuil du Tribunal !

» Nous avons pour concurrent l'un des plus honorables industriels de notre cité, et nous savons qu'aux élections des années précédentes, il a maintes fois refusé (ce qu'il sollicite aujourd'hui) d'être candidat aux fonctions de juge suppléant.

» Nous le verrons tous, avec le plus grand plaisir, briguer de nouveau les suffrages des Electeurs, quand un siège sera vacant.

» Mais nous estimons que, n'ayant point démerité pendant ces deux dernières années,

nous avons le devoir de vous demander de proroger notre mandat, par cette nouvelle élection.

» Confiant dans votre impartialité, nous attendons votre décision.

» CH. BOUTAUD, J.-V. ERNOUL.

» Juges suppléants sortants rééligibles. »

M. Mauriceau-Delaunay adresse aux Electeurs consulaires la circulaire suivante :

« Saumur, 17 décembre 1892.

» Messieurs et chers Collègues,

» J'ai refusé il y a quatre ans la candidature de juge suppléant que m'offrait un des membres du Tribunal de Commerce.

» Je l'ai refusée alors, mais je l'accepte aujourd'hui des 64 électeurs qui me l'ont spontanément offerte au scrutin du 4 décembre, parce que j'estime que seuls ceux qui ont pouvoir de conférer le mandat ont seuls qualité pour l'offrir.

» Les juges actuels combattent cette candidature, dont ils veulent bien déclarer du reste que je suis parfaitement digne, par cet unique motif que je n'ai pas reçu d'eux mon investiture.

» Il s'agit maintenant de savoir si les électeurs sont des instruments qui n'ont pour tout rôle que celui de consacrer les décisions des huit juges ou s'ils sont les seuls souverains.

» Ils le diront demain.

» Veuillez agréer l'assurance de mon entier dévouement.

» MAURICEAU-DELAUNAY,

» Manufacturier à Saumur. »

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de Saumur se réunira mardi prochain, 20 décembre, à 7 heures 1/2 du soir, au lieu ordinaire de ses séances, pour délibérer sur les objets suivants :

1° Rapport de la commission des finances sur les budgets pour 1893 des collèges de jeunes filles et de garçons ;

2° Rapport de la commission de la voirie et des bâtiments sur les divers travaux à entreprendre sur l'emprunt ;

3° Nomination des délégués pour la révision des listes électorales ;

4° Budget des chemins vicinaux pour 1893 ;

5° Affaires diverses.

PÉTITION

On nous communique la pétition suivante :

« Monsieur le Maire,

» Messieurs les Conseillers municipaux,

» Les soussignés, habitants et commerçants de la place de l'Hôtel-de-Ville et du quai de Limoges, ont l'honneur de vous exposer que le projet d'un marché couvert leur paraît tout à fait contraire, non seulement aux intérêts des marchands, mais encore aux intérêts de

la ville tout entière, la dépense à faire ne répondant nullement à un besoin général. En effet, la construction de ce marché déplacerait le centre du commerce qui se trouve concentré sur la place de l'Hôtel-de-Ville et le quai de Limoges et ce pour sept ou huit marchandes de légumes au plus qui séjournent tous les jours sur la place du marché. Il paraît plus convenable aux soussignés que la Ville fasse un essai en installant des abris qui ne nécessiteront que peu de frais à la Ville et donneront satisfaction, tant aux marchands qu'aux commerçants de la place de l'Hôtel-de-Ville, tout en maintenant le marché dans la place qu'il occupe depuis un temps immémorial.

» Espérant, Messieurs, que vous voudrez bien prendre leur demande en considération, les soussignés ont l'honneur d'être vos tout dévoués serviteurs. »

THÉÂTRE DE SAUMUR

Ce pauvre Dumaine n'a pas eu de chance à Saumur ; il est arrivé en notre ville dans un mauvais moment, et s'y est mesuré avec deux concurrents sérieux. D'abord le cirque Plège, dont les représentations quotidiennes, assez suivies, sont mieux appréciées qu'un drame, tant beau soit-il ; ensuite les habitués du théâtre se réservent pour les représentations d'opéra. Aussi le beau drame d'Erckmann-Chatrian, le *Juif Polonais*, s'est-il déroulé devant les banquettes. Le célèbre comédien n'en a pas moins joué avec son talent ordinaire.

Dumaine était accompagné d'artistes de valeur, parmi lesquels M. Mafféo, l'ex-premier rôle de la troupe d'Angers de l'année dernière.

Lundi prochain, nous aurons *Le Bas de Laine*, une bouffonnerie du Palais-Royal, qui se passe au premier acte à Angers. Cette particularité n'a pas nui au succès énorme de l'œuvre, dont M. Guillon fait, du reste, ressortir l'esprit qu'y ont semé à profusion MM. Duru, Busnach et Gastineau, des spécialistes heureux.

Voici ce que dit le *Patriote* au sujet de l'apparition de cette nouveauté sur la scène angevine :

« La première représentation du *Bas de Laine*, qui a eu lieu avant-hier soir, au Grand-Théâtre, a été un véritable éclat de rire en trois actes, et M. Guillon a eu grandement raison de nous le faire connaître et apprécier.

» Le grand succès de la soirée a, d'ailleurs, été pour M. Guillon, qui, vaillamment secondé par les autres artistes, a composé et joué le rôle de Chamboardin en comédien de race.

» Cette excellente représentation prouve, une fois de plus, combien la troupe de comédie de notre sympathique directeur vaut la peine qu'on aille l'entendre. Il y a, avec elle, d'excellentes soirées à passer, nous nous en portons garants. »

Le spectacle sera terminé par un ballet dansé par tout le corps de ballet.

A lundi, donc !

VOL A LA FOIRE

Quand le malheur est sur les poules... ou du moins sur les confiseurs, le diable ne l'en sortirait pas. La nuit dernière, c'est encore un de ces industriels qui a été victime du mauvais génie. Elie Chiche, Tunisien d'origine, et fabricant de nougats de profession, a été volé d'une trentaine de francs de cette délectable marchandise.

Le voleur a sans peine, à l'aide d'une simple pesée, réduit en éclats une fraction de la devanture quasi vermoulue de l'abri municipal, et a dérobé tout ce qu'il a voulu.

Mais la police, sitôt informée ce matin, s'est mise à l'œuvre, et ne tardera pas à mettre la main sur le voleur, qui est connu, paraît-il.

COUR D'ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE

Les assises du premier trimestre 1893, dans le département de Maine-et-Loire, s'ouvriront à Angers, le lundi 6 février prochain, sous la présidence de M. Lefèvre, conseiller à la Cour d'appel d'Angers, assisté de MM. Barberon et Cochard, conseillers à ladite Cour.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

Demain dimanche 18 décembre, à 4 h. 1/2, Grand Concert Extraordinaire avec le concours de M^{me} Mitault Steiger, pianiste des Concerts Colonne et Lamoureux, M^{me} Desgoria, cantatrice du Grand-Théâtre d'Angers, M. Henri Puisais, baryton, professeur de chant à Poitiers, et la Sainte-Cécile d'Angers.

Le programme est splendide.

ADJUDICATION DU PAIN POUR LA TROUPE

Voici les résultats des adjudications qui ont eu lieu samedi pour la fourniture du pain de troupe dans les places de la région.

Poitiers. — 4,600 hommes. Adjudicataires, MM. Pionneau et Batut, négociants à Angers, au prix de 0,217 le kilog.

Niort. — 2,000 hommes. Adjudicataires, MM. Bernard et Cardineaux, meuniers à Mauzé, à 0,22 le kilog.

Châteauroux. — 3,200 hommes. Adjudicataire, M. Baslin, de Châtelleraut, à 0,219 le kilog.

Saumur. — 2,200 hommes. Adjudicataire, M. Visseaux, de Niort, à 0,23 le kilog.

Angers. — 3,500 hommes. Adjudicataire, M. Visseaux, de Niort, à 0,23 le kilog.

L'HEURE DU DÉPÔT DES TÉLÉGRAMMES

Les protestations relatives à la suppression de l'indication de l'heure du dépôt des télégrammes arrivent de plus en plus nombreuses au ministère du commerce.

Les chambres de commerce déclarent que cette suppression cause des abus et qu'elle a surtout le grave inconvénient de retirer toute

autorité aux télégrammes en cas de contestation.

L'Administration des postes, qui a examiné ces protestations, paraît disposée à y faire droit pour les télégrammes du service intérieur.

LES OFFICIERS AUX CONCOURS HIPPIQUES

La participation des officiers aux concours hippiques vient d'être réglée.

Le ministre de la guerre autorisera les officiers de cavalerie ou d'armes spéciales à participer aux concours que la Société hippique française doit organiser, en 1893, à Paris, Bordeaux, Nantes, Lille, Vichy et Nancy.

Cette autorisation sera accordée sous les réserves suivantes : 1° En aucun cas les prix ne pourront consister en des sommes d'argent ; 2° les épreuves dites « militaires » ne devront être disputées que par des officiers en activité, montant, en uniforme, des chevaux d'armes.

Toutefois, les officiers pourront prendre part, en tenue civile, aux épreuves réservées aux gentlemen, mais seulement avec des chevaux non inscrits sur les contrôles de l'armée, et à la condition expresse que leur qualité ne sera pas mentionnée au programme.

UN TRÉSOR DANS UN PRÉ

On écrit de Ponvallain au *Journal fléchois* : « Le 10 décembre, dans la matinée, deux ouvriers travaillaient à charger du sable pour le compte de M. Jouye Jules, dans le pré de ce dernier, à Rigaret, plaine où eut lieu le combat que Du Guesclin livra aux Anglais, en 1370.

» Arrivés à une profondeur d'environ un demi-mètre, les travailleurs découvrirent une caisse en bois de chêne travaillé, puis, une marmite. Leur surprise fut grande quand ils virent que ces trouvailles étaient remplies (plus d'un double-décalitre) de pièces de monnaie en or, argent et billon, datant des XIV^e et XV^e siècles, époque de la victoire de Du Guesclin.

» Les pièces d'or, dit notre correspondant, étaient dans des cartouches de toile, et assez bien conservées. Les pièces d'argent étaient enveloppées dans des rouleaux de papier (parchemin) ainsi que la monnaie en billon.

» En outre, les deux piocheurs trouvèrent des croix surmontées d'un christ, des médailles et autres bibelots.

» Certaines pièces d'argent étaient de la monnaie de Bretagne.

» Quant à la valeur intrinsèque du trésor, il est difficile de l'évaluer.

» Bon nombre de personnes sont allées visiter les fouilles et c'étaient à qui rapporterait quelques pièces pour les conserver en souvenir de la victoire du brave connétable. »

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FODRAS

Jusqu'à la paix de 1815, Suzanne avait à peine connu son père, qu'elle aimait cependant avec autant de passion que le cœur d'un enfant peut en éprouver. Mais quand le comte fut rentré dans la vie privée, il se rapprocha souvent de sa fille, qui était, comme on le sait, pensionnaire à Écouen, puis à Saint-Denis, et il fut transporté de bonheur en découvrant dans sa jeune âme toutes les traditions de sa famille sous la forme d'instincts. Elle était fière, généreuse, dévouée, mais elle était tout cela sans s'en douter, et comme par impossibilité d'être autre chose. Il lui fut donc facile de fertiliser ce champ si riche, et ce fut l'unique occupation de ses dernières années. Lorsqu'il se sentit atteint de la maladie qu'il devait le conduire au tombeau, il révéla à Suzanne l'existence de son frère, et, sans s'expliquer sur la nature des motifs de son long exil, il lui donna à entendre que le che-

valier avait de graves écarts de conduite à se reprocher. « Peut-être, — ajouta le comte, — mon pauvre frère vaudra-t-il revoir la France. Si cela arrivait, ma fille, dites-vous bien que tous vos devoirs seront là. Quelle que soit alors votre situation, vous devez tout fouler aux pieds pour vous consacrer à ce dernier descendant de votre famille. S'il est revenu de ses erreurs, vous prierez et vous pleurerez avec lui ; s'il ne l'est pas, vous fuirez loin du monde, et vous chercherez à l'émouvoir par le perpétuel spectacle de vos vertus. Je sais que je vous demande là des sacrifices immenses, mais je vous les demande au nom de ce que vous êtes. Songez qu'il viendra un jour où vous resterez la dernière d'une famille longtemps irréprochable, et faites de cette pensée l'unique règle de votre conduite. Vous êtes pauvre, Suzanne, soyez donc fière ; et pour avoir le droit de l'être, remplissez jusqu'au bout le devoir que je vous lègue. La paix de mon heure suprême dépend des assurances que vous me donnerez à cet égard. »

Suzanne avait promis ; nous savons maintenant jusqu'à quel point elle avait été fidèle à son serment.

Les vœux de son oncle, qui l'avaient d'abord

terrifiée, lui laissaient cependant quelques espérances depuis qu'elle pouvait y réfléchir avec calme. Elle avait redouté des bassesses et de l'insouciance, elle trouvait des crimes engendrés par une folie, et à leur suite une longue vie de souffrances qui était un commencement d'expiation. Le mouvement de fierté qui avait porté le chevalier à repousser les bienfaits de ceux qu'il avait outragés, lui faisait espérer que quelque chose de noble vivait encore au fond de cette âme malade, et la pauvre jeune fille se fit presque un bonheur de cette espérance. Sa première pensée, en faisant cette découverte, fut de se jeter à genoux pour remercier Dieu. Le sillon de sa vie était tracé ; il ne lui restait plus qu'à le suivre et elle s'en trouvait le courage.

Cependant, pour se fortifier encore, elle relut les lettres de son père et l'histoire de sa famille, écrite par ce dernier.

Là, Suzanne put retremper son énergie à la source même d'où était sorti le dévouement avec lequel elle s'était sacrifiée à son nom, en croyant se dévouer au frère de son père. Elle vit passer devant elle, dans un récit animé par la foi de son auteur, ces grandes ombres dont les sentiments morts revivaient dans son cœur.

Elle remarqua avec un noble orgueil que plus ses aïeux avaient été grands et plus ils étaient devenus pauvres, que plus ils avaient été pauvres, plus ils avaient été dignes. Elle comprit alors le désespoir et la folie de son oncle, il lui sembla qu'il n'était pas tellement déchu, qu'il ne pût se relever pour mourir debout. Une pitié profonde comme l'affection s'empara de son âme, et sa tâche ne lui apparut plus que comme un de ces devoirs que leur grandeur même aide à remplir.

Avec une fermeté extraordinaire, elle se traça à l'instant un plan de conduite conforme à la situation de l'infortuné dont elle se faisait l'ange gardien. Elle ne s'exagéra pas la grandeur de sa mission, mais elle en vit la sainteté, et elle se dit qu'elle devait la remplir avec discrétion. La nécessité de quitter Paris se présenta alors à son esprit, et malgré l'affreux serrement de cœur qui suivit cette pensée, elle ne voulut pas la chasser. Le matin même, dans un moment de découragement, elle avait formé la résolution d'aller confier ses douleurs à madame Granval ; elle sentait maintenant qu'il n'y avait plus que Dieu à qui elle pût parler de ses tourments et de ses espérances. Peut-être se cachait-elle une partie des uns et

ENFIN !

IL DONNE SA DÉMISSION

J'ai eu le plaisir de rencontrer hier un conseiller municipal aussi aimable qu'intelligent et nous avons échangé la conversation suivante :

Lui. — Vous me demandez pourquoi, après la scandaleuse affaire Mauriceau, après la fameuse séance du Conseil municipal, le Maire n'a pas donné sa démission. Et bien ! je vous assure qu'il en avait grande envie.....

Moi. — J'en doute ; mais pourquoi ses amis n'ont-ils pas insisté davantage ?

Lui. — Mais tout le monde lui a dit de s'en aller et il aurait écouté ces conseils sans certaines circonstances....

Moi. — Lesquelles ?

Lui. — C'est un secret que seul je connais, je veux bien vous en faire part, mais à la condition expresse que vous n'en parlez jamais.

Moi. — Bien sûr ; en doutez-vous ?

Lui (très bas). — Voilà la chose. M. le Maire, très-orgueilleux, ne veut pas laisser l'écharpe avant le 1^{er} janvier. C'est, vous le savez, l'époque des réceptions officielles et il tient à goûter une dernière fois les douceurs du mairat, recevoir ce jour-là les souhaits des employés de l'administration et leur faire le speech habituel.

Et pour ne pas recevoir dans sa maison de commerce où chaque jour il voit ce malheureux T, il a loué un magnifique immeuble et là, dans le salon décoré avec beaucoup de goût d'ailleurs, il passe une partie de ses soirées à répéter les discours qu'il prononcera le 1^{er} janvier.

Etait son voisin, et quelque peu indiscret, j'ai écouté, et voici le discours que jeudi soir il répétait :

« Capitaine, je suis fier de recevoir vos hommages et ceux de vos pompiers. L'usage des pompes remonte à la plus haute antiquité, et il suffit d'ouvrir l'histoire romaine pour lire cette phrase célèbre : « Soyez braves comme César et Pompée. »

Vous admettez donc, qu'après tant d'efforts, tant d'études, M. Maire veuille attendre le 2 janvier. Mais, à cette date, vous pouvez chercher un successeur à M. le Maire.

Moi. — Et ses adjoints ?

Lui. — Les adjoints avaient promis de donner leur démission le 15 décembre, si M. Vinsonneau ne quittait pas la Mairie. On croit qu'ils attendront jusqu'au 20. Mais il est sûr, certain, qu'à cette date ils se seront retirés.....

Et pour ne pas manquer à la discrétion promise, lecteurs, je m'empresse de vous raconter l'interview de mon conseiller municipal.

FANTASIO.

UNE MORT SUBITE

Un accident qui aurait pu avoir des suites terribles est arrivé hier, rue de Bordeaux. La voiture de M. Lepidus Pedamus, lancée à fond de train, est venue se heurter contre la fenêtre d'une maison de commerce. Il n'y a pas eu d'accident de personne, mais, fait bizarre, le chapeau de M. Pedamus est allé briser deux des carreaux de cette fenêtre. Telles étaient nos premières informations. Quand, à la hâte, nous nous sommes présentés pour examiner les dégâts, les contrevents étaient déjà fermés. Il était tard du reste et en qualité de reporter de l'*Echo Saumurois*, nous n'aurions pu avoir ni à la police ni chez le propriétaire de l'immeuble d'autres renseignements. A tout hasard, nous avons ramassé sur le trottoir quelques éclats des carreaux brisés sur lesquels nous avons trouvé des annotations bizarres. *Ban* gisait à côté de *Ru*, et nous avons trouvé enlacés deux *TT* qui paraissaient bien tristes. Notre métier n'étant pas de deviner les hiéroglyphes ni de reconstituer tout un monde sur l'inspection de quelques os, nous avons rêvé toute la nuit aux romans de Ponson du Terrail, à Monsieur Lecoq qui, sur la vue d'une simple lettre, découvrait les criminels. M. Clément n'existait pas alors, ni les chèques de M. Thierrée. Enfin nous avons flairé tout un drame dans cet événement. Nous allions un peu loin.

Et en effet, ce matin, nous avons reçu le faire-part suivant :



Vous êtes priés d'assister aux convoi et enterrement de Mademoiselle LOUISE RUBANNERIE, décédée rue d'Orléans, morte d'accident, sans avoir pu recevoir les sacrements de l'Eglise.

Ces deux cérémonies auront lieu le mardi 19 décembre 1892.

Réunion à la maison mortuaire à 8 heures.

Le corps sera conduit directement à la gare d'Orléans, où un catafalque sera dressé dans l'annexe projetée en retour d'équerre sur la nouvelle gare.

Aucun discours ne sera prononcé. Les professeurs d'orthographe de la ville de Saumur tiendront les cordons du poêle.

De la part de Mademoiselle *Rolande Bonnotterie*, sa sœur inconsolable, de Madame veuve *Julienne Mercerie*, sa voisine et amie, et de Monsieur *Saint-Louis Vinsonneau*, son patron z'aimé.

Les personnes qui n'auront pas reçu de lettre de faire part auront l'obligeance de considérer le présent avis comme une invitation.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 16 décembre 1892.

La Bourse est assez impressionnée par la

nouvelle de l'arrestation des administrateurs de Panama et par les autres bruits qui courent. Le 3 0/0 ex-coupon clôture à 98.67 et le 4 1/2 est ferme à 103.37.

L'Italien est ferme à 93.12 ; ce fonds d'Etat détache son coupon dans les premiers jours de janvier. L'Extérieur cote 64 3/8.

L'action de la Banque de France varie de 3,900 à 3,880.

Le Crédit Foncier s'inscrit à 1,042. Les prêts autorisés dans le dernier conseil se chiffrent par 2,457,230 de prêts fonciers et par 768,554 de prêts communaux.

En raison des dispositions moins bonnes du marché, les Sociétés de crédit sont en général un peu plus faibles. La Banque de Paris est à 677 ; la Société Générale à 478.50 et le Crédit Lyonnais reste à 778.

Les transactions ont été très mouvementées dans les deux sens sur les actions privilégiées de la Galicia, mais on attribue généralement le mouvement de réaction des derniers jours à des manœuvres de spéculateurs hollandais.

L'obligation 5 0/0 Rock-Island-Péoria et Saint Louis est demandée à 497 fr. La prise en considération de la proposition Jourde ayant pour conséquence une augmentation des taxes qui pèsent sur les obligations françaises, il est bon de rappeler que les obligations des chemins de fer Américains sont exemptes de tout impôt.

Les Chemins Economiques valent 428.

Ch. HEYMAN et C^o

10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 h. 1/2 — Rideau : 8 h. 1/2.

Directeur : Yves GUILLON

Lundi 19 décembre 1892

Avec le concours de M. Yves GUILLON

LE BAS DE LAINE

Comédie nouvelle en 3 actes, du théâtre du Palais-Royal, par MM. A. Duru, W. Busnach et O. Gasteineau

M. Yves GUILLON remplira le rôle de CHAMBOURDIN.

GRAND BALLET-DIVERTISSEMENT, réglé par M^{me} Rita Rivo et dansé par tout le corps de ballet.

LES JURONS DE CADILLAC

Pièce en 4 actes, de M. Berton.

Place du Chardonnet

A SAUMUR

CIRQUE PLÈGE

Ce soir samedi, *Le Diable Vert*, grande pantomime-féerie en dix tableaux.

Godard, surnommé l'homme de fer.

Pour la première fois, sept chevaux de toutes races, dressés et présentés par M. Plège.

M^{lle} Jeanne Plège, dans son travail au galop. M. Lucien Loyal, le jockey d'Epsom. Miss Jenny. Les *Donatos*, etc., etc.

Demain dimanche, à 3 heures, MATINÉE, spécialement organisée pour les environs de

Saumur, les familles, les collèges et pensionnats. Même spectacle que celui du soir.

PILULES SUISSES !

Le médicament le plus populaire de France.

Dernières Nouvelles

Paris, 17 décembre, 12 h. 30 soir.

Aucune arrestation n'a été opérée ce matin. La perquisition qui a eu lieu dans la matinée au siège de la Compagnie de Suez, dans le bureau particulier de M. Charles de Lesseps, n'a donné aucun résultat.

12^e ANNÉE **L'ARGENT** 4 fr. PAR AN

Journal Financier Hebdomadaire
Dir. : Charles DUCHER (Don Fabrice) O.A. 9
17, Rue Saint-Marc, PARIS.

M. Pradeau, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelie, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des :
PILULES MARTIALES
De CH. VAIDY
Pharmacien à Trememout (Loire-Inférieure).
Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que :
Anémie, Chlorose, Eczéma.
20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.
N. B. En cas de constipation, employer en même temps les Pilules Purgatives de Ch. Vaidy.

ÉPICERIE CENTRALE
Rue Saint-Jean.
Pâtés de foies gras et Gibiers truffés des premières marques
Pâtés de foies gras truffés, terrine n° 14 1.75
— — — — — 12 3.00
— — — — — 10 4.25
— — — — — 9 5.50
— — — — — 8 7.25
— — — — — 7 10.50
— — — — — 6 14.00
Foies gras au naturel, de 4.50 à 4.75
Pâtés de foies gras de Canards, n° 10 4.25
Pâtés de foies gras truffés de Canards, n° 12 3.25
Mauviettes désossées, truffées et farcies aux foies gras 3.50
Pâtés d'Alouettes, depuis 1 fr. 25 jusqu'à 5 fr. 50
Pâtés de Grives, de Faisan, de Bécasse, de St-Hubert, depuis 2 fr. 60 à 5 fr. 50
PATÉS EN CROUTE SUR DEMANDE EN 24 HEURES
Truffes brossées sur choix, depuis 1 fr. la boîte.

OUTILS POUR AMATEURS
et INDUSTRIE Fournitures pour DÉCOUPAGE
TOURS - MACHINES
Catalogue 500 figures, contre 25 cent.
LE MEILLEUR breveté s. g. d. g.
8, r. de la Fidélité, PARIS

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

s'exagérât-elle les autres ; mais, dans sa position, chercher à se tromper était encore une preuve de force.

Ce qu'il fallait faire, avant toutes choses, et pour être prête à tout événement, c'était de s'assurer la libre disposition de la somme que M. Loubert avait dû réaliser. Entamer une correspondance à ce sujet entraînerait nécessairement des longueurs ; entrer dans l'hôtel qu'habitait Éléonore et où venaient souvent Léonce et sa mère, présentait d'autres inconvénients. Néanmoins, comme ce dernier parti devait avoir des résultats plus prompts, et que M. Loubert avait donné à Suzanne le moyen d'arriver à lui sans s'adresser à personne, et par un chemin peu fréquenté, elle se décida pour une démarche verbale, et elle se disposa immédiatement à sortir.

Elle conserva le costume modeste qu'elle avait pris quelques heures auparavant pour se rendre au Marché-aux-Fleurs, et elle jeta un grand voile noir sur son chapeau, dont les bords avancés tenaient déjà son visage dans l'ombre. Suap voulut la suivre, mais elle lui adressa quelques paroles caressantes pour lui faire comprendre qu'elle devait se séparer de lui, puis elle traversa la salle à manger où son

oncle était encore.

— N'avez-vous besoin de rien ? lui dit-elle affectueusement, mais sans paraître vouloir s'arrêter.

— De rien absolument, répondit M. d'Estouville. Cependant, ajouta-t-il après un moment d'hésitation, si vous pouviez me rapporter quelques livres, je crois que cela me ferait plaisir ; mais je n'en suis pas assez sûr pour que vous preniez la moindre peine à ce sujet.

— Quel est le genre d'ouvrages que vous préférez ? demanda Suzanne avec un sourire qui témoignait de la joie de procurer une satisfaction à son oncle.

— Pourvu que ce ne soit ni des voyages ni de l'histoire, tout me sera indifférent.

— Mais encore ?

— Eh bien ! apportez-moi les romans de Crébillon fils ; je me souviens qu'ils m'amusaient beaucoup autrefois.

— Vous les aurez, mon oncle. Est-ce tout ce que vous souhaitez ?

— Oui, pour le moment du moins, car il me semble que vous avez pourvu à tout.

— J'en ai eu le désir.

— Vous savez que je ne suis pas difficile.

— Parce que vous me tenez compte de ma

bonne volonté et de mon impuissance.

— Je n'en pense pas si long, mais je suis accoutumé à me passer de tout.

— Adieu, mon oncle, reprit tristement Suzanne en se hâtant de gagner la porte ; je reviendrai bientôt.

— Oh ! ne vous gênez pas, j'ai l'habitude de rester seul et il me semble même que j'en ai le goût.

Ces dernières paroles résonnèrent douloureusement dans le cœur de la pauvre Suzanne, et elles éveillèrent en elle le souvenir de ses douces et affectueuses causeries avec mademoiselle de Royan.

Lorsqu'elle était sortie le matin pour aller au Marché-aux-Fleurs, elle n'avait pas jugé à propos de se faire accompagner : mais comme on était au milieu de la journée, et que cette seconde course devait la conduire dans des quartiers particulièrement fréquentés par des oisifs, elle dit à sa femme de ménage de la suivre, se réservant de lui donner l'ordre de l'attendre dans la rue quand elle entrerait chez M. Loubert.

Elle se présenta d'abord successivement dans plusieurs cabinets de lecture sans pouvoir se procurer les ouvrages que son oncle lui avait

demandés. Enfin, un libraire de la rue Bourbon-Villeneuve lui affirma qu'elle les trouverait dans un des grands établissements des boulevards, et elle se dirigea de ce côté, ce qui, du reste, ne la détournait pas trop de son chemin.

Tout auprès du passage des Panoramas, elle remarqua un des établissements dont on lui avait parlé, et elle y entra.

Cinq ou six hommes, assis autour d'une grande table ovale, couverte d'un tapis vert, lisaient les journaux. Suzanne ne songea pas à les regarder, et elle alla tout droit à la dame qui était au comptoir.

— Je demande les romans de Crébillon fils, lui dit-elle sans la moindre hésitation.

— Je ne les ai pas sous la main, madame, car on les demande peu, répondit la maîtresse de l'établissement ; mais je vais vous les faire donner. Cyprien, continua-t-elle en s'adressant à une espèce de commis qui était là, cherchez les romans de Crébillon fils pour madame. Ils doivent être là-haut avec le Voltaire et le Jean-Jacques.

(A suivre).

FAILLITE RUESCHE

MM. les créanciers de la faillite Ruesche, bonnetier à Saint-Hilaire-Saint-Florent, sont invités à se réunir le **JEUDI 22 DÉCEMBRE 1892**, à dix heures précises du matin, au Tribunal, dans la salle des faillites, pour être consultés tant sur la composition de l'état des créanciers présumés, que sur la nomination de nouveaux syndics.

En exécution de l'article 491 du Code de Commerce, les créanciers peuvent remettre leurs titres, à partir du jugement déclaratif de la faillite, au greffier du Tribunal, avec un bordereau sur timbre, indicatif des sommes par eux réclamées.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoir muni d'une procuration enregistrée.

Etudes de **M^e FOURCHAULT** et de **M^e LE BARON**, notaires à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le **vendredi 30 décembre 1892**, à une heure de l'après-midi.

En l'étude de **M^e FOURCHAULT**, notaire,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Petit-Pré, n° 14.

Mise à prix : **3,000 francs**.

S'adresser, pour tous renseignements : soit à **M^e LE BARON**, notaire ; soit à **M^e FOURCHAULT**, notaire, dépositaire du cahier des charges.

A LOUER

MAISON

10, rue de la Petite-Bilange.

S'y adresser.

Boucherie Biémont

8, Rue Saint-Jean, Saumur.

Boucherie 1^{re} qualité, Porc frais, petit Salé, Charcuterie de campagne. Oléo-Crème pour la cuisine, meilleure que le beurre, avec 40 0/0 d'économie.

Corsets sur Mesure

M^{me} V^e CHATELAIS

Saumur, 48, Grande-Rue

CORSETS DE LUXE ET D'USAGE

Corsets Orthopédiques.

Etudes de **M^e BEAUMONT**, notaire aux Rosiers-sur-Loire, et de **M^e DOUET**, notaire à Beaufort.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Qui aura lieu à la Mairie de la commune de Saint-Martin-de-la-Place, le **DIMANCHE 13 JANVIER 1892**, à 4 heures de l'après-midi.

LES

IMMEUBLES

CI-APRÈS DÉSIGNÉS,

Situés commune de Saint-Martin-de-la-Place,

Et consistant en :

1. Une maison, cour et jardin, situés au lieu dit les Fortineries, commune de Saint-Martin-de-la-Place, joignant au midi la Loire, au nord la route de Saumur, au levant M. Maupant.

2. Une petite parcelle de terrain avec quelques rangées de vigne, se trouvant au même lieu des Fortineries, de l'autre côté de la route, et contenant six ares environ.

3. Un terrain planté de vigne et d'arbres fruitiers, situé au lieu dit le Bouge, contenant dix-huit ares cinquante-huit centiares, et joignant au levant M. Roche, au couchant M. Taveau, au nord un chemin, et au midi la Loire.

4. Une maison d'habitation, avec bâtiments d'exploitation, cour, jardin et terre labourable, située au lieu dit le Bas-des-Noues, le tout en un seul tenant, d'une contenance de trente-quatre ares environ.

5. Six ares environ de terre, aux Champs-Biques, formant partie d'un plus grand morceau, compris au cadastre sous le numéro 828 de la section C.

6. Quarante-neuf ares cinquante centiares de terre, à la Pointe-du-Bas-des-Noues, joignant au levant

M. Robineau, au couchant la route, et au nord M. Baudouin.

7. Quarante-neuf ares quatre-vingt-neuf centiares de terre, à la Folie, joignant au levant la route et la commune, au couchant et au nord M. Robineau, au midi M. Artif.

Tous ces immeubles, à l'exception des trois premiers articles, sont exploités par M. Brard, fermier au Bas-des-Noues.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements, à **M^e BEAUMONT**, notaire aux Rosiers, ou à **M^e DOUET**, notaire à Beaufort.

A LOUER en totalité ou par partie, Maison et vastes dépendances, rue Saint-Jean, n° 14.

— Réparations au gré du locataire. Ancienne Distillerie.

S'adresser rue Cour-St-Jean, 5.

A LOUER

PRÉSENTMENT

UNE MAISON

Située à Blou (M.-et-L.)

Entre cour et vaste jardin, avec serre, salon de compagnie, salle à manger, escalier, cuisine et arrière-cuisine, remise et écurie, vastes servitudes.

S'adresser, pour visiter, à **M. MONNIER**, à Blou, et, pour traiter, à **M^e LE BARON**, notaire à Saumur.

A LOUER

PRÉSENTMENT

MAISON

Rue Verte, 4

Nouvellement restaurée, avec Remise et Ecurie.

S'adresser à **M. DUPAYS**, couvreur.

Francis VOELCKER

Peintre-Photographe de MM. les Officiers de Cavalerie
30, Rue d'Orléans, 30, SAUMUR

Grand Diplôme d'Honneur à l'Exposition Nationale de Tours 1892
Médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze aux Expositions de Paris, Nantes, Saumur, etc.

PORTRAITS depuis 10 fr. la douzaine.

A partir du 15 décembre 1892

A L'OCCASION DES ÉTRENNES

Il sera offert à titre gracieux un

Splendide Portrait Album

A tout acheteur d'une douzaine de cartes glacées de 20 fr.

Exposition permanente, 50, rue d'Orléans, 50

On opère tous les jours et par tous les temps.

Pianos, Musique, Instruments

Maison G. FISCHER, fondée à Saumur en 1846

PILLET-BERSOULLÉ

Successeur, Élève de Pleyel, Wolff et C^{ie}

SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR

Fournisseur **AUTORISÉ** de l'École de Cavalerie

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

La maison **GARANTIT** toutes les réparations dont elle se charge.

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Fromages extra		Saucissons de Lyon, d'Arles et de Lorraine	
Camembert, double crème.	0,60	Saucisses fumées, 2 pour	0,25
Brie, véritable, 1/2 kil.	1,40	Poitrine fumée, 1/2 kil.	1,40
Gruyère, extra,	0,85	Jambon désossé roulé,	1,50
— Emmenthal, —	1,20	Pâtés de foies gras truffés, de Strasbourg et de Ruflec,	1,75; 2,75; 3,75; 5 et 8 fr.
Port-Salut, de la Trappe,	1,50	Crème de foies gras pour Sandwichs	la boîte 1,10 et 2,25
Roquefort,	1,60		
Hollande pâte grasse,	1,10		
Choucroute de Strasbourg,	2,00		

Pâtés truffés : Alouettes, Bécasses, Grives, Perdreaux, Lièvre, la terrine, 2,75, 3,75 et 5 fr.

Gâteaux Lorrains, 60, 1,20 et 1,50

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Hôtel Restaurant des TROIS-ANGRES

A. LIGNAIS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents vins rouges et blancs.

Salles, Salons et Cabinets particuliers.

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 4 fr. 50 et 2 fr.

Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe et à toute heure

Dîners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.

N.-B. — Tripes à la mode de Caen, le Samedi et le Dimanche.

Magasins de la Glaneuse
GRANDE LIQUIDATION
Pour cause de Changement de Domicile

Les **MAGASINS DE LA GLANEUSE** informent leur clientèle que l'**Extension** que prennent leurs affaires ne leur permettant plus de rester dans la rue Saint Jean où ils ne peuvent s'agrandir, ont décidé leur transfert, le **premier février prochain**, rue d'Orléans, n°s **18 et 20** dans l'immense local occupé autrefois par **MM. MEXME FRÈRES**.

Avant de prendre possession de ce **Hall** splendide unique à Saumur, et afin de n'avoir à leur entrée dans cette **nouvelle installation** que des articles de toute dernière création, **LES MAGASINS DE LA GLANEUSE** ont décidé, à partir du **Samedi 3 Décembre**, la **liquidation** de presque toutes les Marchandises existant dans les locaux de la rue Saint-Jean.

Cette **liquidation**, qui ne pourra durer que deux mois à peine, est certainement appelée à un très grand succès: d'abord par le **stock considérable** des marchandises à écouler et les prix vraiment fabuleux de bon marché auxquels elles seront vendues.

Les très **Grands rabais** porteront surtout sur les marchandises d'Hiver, c'est-à-dire utiles, telles que :

Fourrures, Manchons, Boas, etc. Velours peluchés, Soieries noires et couleurs, Écossais, Bonneterie, Jupons, Pélerines, Foulards, Cravates, Mantilles de Grenade, Taies d'oreillers, etc., etc. Objets pour **Étrennes** :

Bambous montés, Ecrans, Tables, Chevalets, Eventails, etc., etc....

Des affiches, apposées sur les Marchandises des étalages intérieurs et extérieurs, prouveront que vraiment nous faisons des sacrifices sans précédents pour l'écoulement dans un bref délai de la plus grande partie de notre **Stock**.

ARTICLES SPÉCIAUX POUR OEUVRES DE BIENFAISANCE

MAGASINS de la GLANEUSE.